

# Liste des antidotes 2002

H. Kupferschmidt

La liste des antidotes a été revue et mise à jour par le groupe de travail «Antidotes» du Centre suisse d'information toxicologique (CSIT) et de la Société suisse des pharmaciens de l'administration et des hôpitaux (SSPAH). Elle est publiée dans le Bulletin de l'OFSP 2002/4.

La distribution et le stockage des antidotes contre les intoxications sont réglés en Suisse de manière uniforme, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup d'autres pays. La liste des antidotes rend compte du type et de la disponibilité des différents produits. Cette liste ne comprend que les substances qui ne sont pas couramment disponibles dans les officines et les hôpitaux. Les critères d'inclusion sont les suivants: 1. substance antidotale classique; 2. substance à effet antidotal peu répandue dans les hôpitaux; 3. substance dont l'usage comme antidote nécessite des quantités plus importantes que celles normalement en stock; 4. substance dont l'utilité antidotale est peu connue. La révision reflète plus le souci d'une bonne distribution des antidotes sélectionnés qu'un souci d'exhaustivité. Les dosages et concentrations sont indiqués en unités SI.

Ce système qui couvre depuis 1986 l'ensemble du territoire national a été approuvé par la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires. La liste des antidotes en constitue la base.

L'antidotaire suisse est divisé en trois assortiments complémentaires. La place assignée à chaque substance tient compte de la fréquence des intoxications, du lieu d'utilisation et de critères logistiques. L'assortiment de base est disponible dans tous les hôpitaux pour soins aigus (B1 et B2) et les pharmacies publiques (B1), l'assortiment complémentaire seulement dans les centres régionaux et les grands hôpitaux (B3). Les antidotes à usage intraveineux ne sont disponibles que dans les assortiments des hôpitaux (B2 et B3). Les centres régionaux définis par la SSPAH sont réunis dans une liste séparée (C).

Correspondance:  
Dr Hugo Kupferschmidt  
Centre suisse d'information toxicologique  
Freiestrasse 16  
Case postale  
CH-8032 Zürich  
E-mail: hkupferschmidt@toxi.ch

## Antitoxines

Les antivenins contre les morsures de serpents indigènes sont disponibles en quantité suffisante. Les antivenins appropriés contre les venins des serpents exotiques, par contre, ne sont pas disponibles de manière générale. Des lois cantonales reportent sur les détenteurs de serpents la responsabilité de garder en stock les antivenins appropriés. Dans la mesure où les détenteurs respectent leurs devoirs, cela mène à une quantité totale importante d'antivenins, ce qui n'est pas vraiment souhaitable dans le cas des produits difficiles à obtenir, du fait que la plupart de ces doses (onéreuses) expirent sans être utilisées et qu'il peut même s'ensuivre un manque d'approvisionnement dans les pays à présence endémique de ces serpents. Le stockage d'antivenins chez les particuliers, en outre, ne bénéficie pas toujours de conditions optimales. Le groupe de travail favorise de ce fait les efforts tendant à centraliser le stockage d'antivenins pour serpents exotiques sous la tutelle de personnes spécialisées. Des pas dans ce sens ont été entrepris à Zurich et en Thurgovie. Dans le canton de Zurich, un accord avec l'Office cantonal vétérinaire confère à la pharmacie cantonale la responsabilité de tenir en stock les antivenins nécessaires pour les serpents déclarés. A Münsterlingen, les antivenins sont gardés par la pharmacie cantonale à la demande d'un groupe privé. L'effet en est dans ces régions une disponibilité accrue en cas d'urgence.

L'antitoxine botulinique, insuffisamment livrable, n'est pas disponible partout dans la mesure souhaitée. Le groupe de travail s'attache à garantir une quantité de doses suffisante pour autant qu'elles soient livrables.

## Nouvelles 2002

### Fomépizole

Le fomépizole, qui a partiellement remplacé l'éthanol dans le traitement des intoxications à l'éthylène glycol et au méthanol [2-6], a été incorporé à la liste. Il est disponible sous forme de *Fomépizole Opi*® 5 mg/mL, ampoules à 20 mL, dans une partie des centres régionaux (voir les listes B3 et C). Il est indiqué en cas d'ingestion assurée d'éthylène glycol ou de méthanol, ou en présence d'une acidose métabolique et/ou d'un trou osmolaire ne s'expliquant pas autrement. Le traitement doit être entrepris sans délai; si le fomépizole n'est pas immédiatement disponible, initier le traitement par l'éthanol. La solution concentrée de sulfate de fomépizole s'administre dans 250 mL de solution de NaCl à 0,9% ou dans une solution de glucose à 5% sur 45 minutes. La dose de chargement est de 15 mg/kg, la dose d'entretien de 10 mg/kg; à réélever à 15 mg/kg à partir de la sixième dose pour cause d'autoinduction. La préparation est bien supportée; on voit occasionnellement comme effets secondaires vertiges, obnubilation, céphalées, nausées, vomissements, prurit, exanthème, augmen-

**Tableau 1**

Les centres régionaux.

1	Aarau	Kantonsspital	062 838 41 41
2	Basel	Kantonsspital	061 265 25 25
3	Bellinzona	Ospedale San Giovanni	091 820 91 11
4	Bern	Inselspital	031 632 21 11
5	Biel	Regionalspital	032 324 24 24
6	Chur	Rätisches Kantons- und Regionalspital	081 256 61 11
7	Delémont	Hôpital régional	032 421 21 21
8	Fribourg	Hôpital cantonal	026 426 71 11
9	Genève	Hôpital cantonal	022 372 33 11
10	Interlaken	Regionalspital	033 826 26 26
11	Lausanne	CHUV	021 314 11 11
12	Lugano	Ospedale civico	091 805 61 11
13	Luzern	Kantonsspital	041 205 11 11
14	Münsterlingen	Kantonsspital	071 686 11 11
15	Neuchâtel	Hôpital de la Ville aux Cadolles	032 722 91 11
16	Samedan	Kreisspital	081 851 81 11
17	St. Gallen	Kantonsspital	071 494 11 11
18	Schaffhausen	Kantonsspital	052 634 34 34
19	Schwyz	Spital	041 818 41 11
20	Sion	Zentralinstitut der Walliser Spitäler	027 603 40 00
21	Solothurn	Bürgerspital	032 627 31 21
22	Winterthur	Kantonsspital	052 266 21 21
23	Zürich	Universitätsspital	01 255 23 33
24	Zürich	Stadtspital Triemli	01 466 22 20
25	Zug	Kantonsspital	041 709 76 60

tation des transaminases et éosinophilie. Le produit étant onéreux, et les intoxications aux alcools toxiques extrêmement rares en Suisse, nous renonçons à une distribution dans toutes les pharmacies d'hôpital (liste B2), bien qu'un traitement immédiat serait de fait indiqué. Ce compromis comprend le principe d'un début de traitement à l'éthanol jusqu'à l'obtention du fomépipazole.

#### Physostigmine

La physostigmine est à présent disponible sous forme d'ampoules à 3 mg de salicylate de physostigmine, substance sèche (anciennement 1,5 mg). Le produit est préparé par la pharmacie cantonale argovienne.

#### Centres régionaux

La pharmacie de l'hôpital de la ville Triemli à Zurich figure à présent dans la liste des centres régionaux (tab. 1).

Selon un accord avec le Centre suisse d'information toxicologique (CSIT), les médicaments d'urgence sont traditionnellement disponibles auprès de la pharmacie Wülflingen à Winterthour, où ils peuvent être commandés directement: Le pharmacien responsable d'un dépôt d'antidotes choisit cependant lui-même ses sources d'approvisionnement (beaucoup de produits sont largement disponibles dans le commerce). Une coopération étroite avec les centres régionaux favorise un réapprovisionnement économique. Ces centres disposent d'un service fonctionnant jour et nuit. Le Centre suisse d'information toxicologique est disponible pour les renseignements détaillés (tél. 01 251 51 51).

La liste des antidotes paraît régulièrement tous les ans dans le bulletin de l'OFSP. On peut la consulter également sur Internet <http://www.toxi.ch> oder bei <http://www.pharmavista.net>.

#### Références

- Juurlink DN, McGuigan MA, Paton TW, Redelmeier DA. Availability of antidotes at acute care hospitals in Ontario. *CMAJ* 2001;165(1):27-30.
- Brent J, McMartin K, Phillips S, Burkhart KK, Donovan JW, Wells M, Kulig K. Fomepipazole for the treatment of ethylene glycol poisoning. *N Engl J Med* 1999;340(11):832-8.
- Borron SW, Megarbane B, Baud FJ. Fomepipazole in treatment of uncomplicated ethylene glycol poisoning. *Lancet* 1999; 354(9190):831.
- Barceloux DG, Krenzelok EP, Olson K, Watson W. American Academy of Clinical Toxicology Practice Guidelines on the treatment of ethylene glycol poisoning. *J Toxicol Clin Toxicol* 1999;37(5):537-60.
- Brent J, McMartin K, Phillips S, Aaron C, Kulig K; Methylpyrazole for Toxic Alcohols Study Group. Fomepipazole for the treatment of methanol poisoning. *N Engl J Med* 2001;344(6):424-9.
- Brown MJ, Shannon MW, Woolf A, Boyer EW. Childhood methanol ingestion treated with fomepipazole and hemodialysis. *Pediatrics* 2001;108(4):E77, <http://www.pediatrics.org/cgi/content/full/108/4/e77>.
- Pronczuk de Garbino J, Haines JA, Jacobsen D, Meredith T. Evaluation of antidotes: activities of the International Programme on Chemical Safety. *J Toxicol Clin Toxicol* 1997;35(4):333-43.